

Démarche : Saisine CST - Suppression de poste

Organisme : Service Statuts-Rémunération , Comité Social Territorial départemental

Identité du demandeur

Email	
Etablissement SIRET	
Dénomination	
Forme juridique	

Formulaire

Référence :

Article 97 et 97 bis de la loi du 26 janvier 1984.

Principe :

la collectivité doit saisir, préalablement à sa délibération, le Comité Social Territorial départemental lorsqu'elle souhaite procéder à la suppression d'un emploi (= fonctions exercées/missions) attribué à un poste (=grade + durée hebdomadaire)

Concernant votre dossier de suppression de poste liée à un avancement de grade, nous vous indiquons qu'il n'est pas nécessaire de saisir le CST pour ce motif.

"La suppression d'emploi est une décision prise uniquement après avis du CST. Cependant, dans le cas où la suppression d'un emploi est la simple conséquence de la création d'un emploi d'avancement destiné à un même fonctionnaire, il peut être admis de ne pas consulter le CST ».

Lettre de la fonction publique territoriale n° 1 de juillet 1997

Identification de la collectivité et de l'autorité territoriale :

Titre de l'autorité territoriale :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Madame le Maire

☐ Monsieur le Maire

☐ Madame la Présidente

☐ Monsieur le Président

Nom de la collectivité :

En MAJUSCULE sans accent, exemples :

BECHEREL - MAIRIE

GAEL - CCAS

CHATEAUBOURG - SYNDICAT DES EAUX

Saisine CST - Suppression de poste

Adresse postale :

NOM Prénom et qualité du référent en charge du dossier :

Numéro de téléphone du référent :

Adresse e-mail du référent :

Nombre d'habitants :

Nombre d'agents titulaires :

Nombre d'agents stagiaires :

Nombre d'agents contractuels :

Nature de l'emploi à supprimer :

Grade précis :

Temps de travail :

en heures / minutes

Missions du poste :

Motifs de la suppression :

Motifs :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Retraite

☐ Mutation

☐ Démission

☐ Départ en disponibilité

Saisine CST - Suppression de poste

- ☐ Disparition d'un besoin
- ☐ Vacances du poste
- ☐ Changement de filière
- ☐ Nomination par concours
- ☐ Promotion interne

En cas de départ en disponibilité, précisez la durée (mois ou ans(s)) :

En cas de vacance de poste, précisez la date de début de la vacance :

Date d'effet de la suppression :

Au plus tôt le 1er jour du mois de la séance CT

Date d'effet de la suppression :

Conséquences de la suppression (remplacement / reprise des missions):

Conséquences de la suppression :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Création d'un poste
- ☐ Reprise des missions
- ☐ Pas de remplacement

Création d'un poste, précisez :

Grade précis :

Statut :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Fonctionnaire
- ☐ Contractuel

Date de création :

Grade précis :

Statut :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Fonctionnaire
- ☐ Contractuel

Saisine CST - Suppression de poste

Date de création :

Grade précis :

Statut :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Fonctionnaire

☐ Contractuel

Date de création :

Reprise des missions, précisez :

Grade :

Statut :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Fonctionnaire

☐ Contractuel

Durée hebdomadaire du poste :

en heures / minutes

Grade :

Statut :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Fonctionnaire

☐ Contractuel

Durée hebdomadaire du poste :

en heures / minutes

Grade :

Statut :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Fonctionnaire

☐ Contractuel

Durée hebdomadaire du poste :

Saisine CST - Suppression de poste

en heures / minutes

Pas de remplacement, précisez les motifs :

Pièce justificative :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document justificatif (facultatif) :